

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 28/03/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 8 avril à 20h
DATE D'AFFICHAGE 28/03/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	Étaient présents : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Le Bourgeois, Deau, Joubin, Adjoints. Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Le Rétif, Monsimier, Péro, Pignorel, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES	<u>Absents excusés :</u> M. Gué a donné pouvoir à Mme Delbecque M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur M. Fouchet a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
EN EXERCICE : 27	
PRÉSENTS : 22	
VOTANTS : 26	
	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Héroult

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS ET OUVERTURE D'UNE AP/CP POUR LE PROJET DE CRÉATION DE VESTIAIRES POUR LA PRATIQUE DU FOOT FÉMININ ET LA POSE DE Panneaux photovoltaïques

M. Joubin, maire-adjoint délégué au patrimoine bâti, présente le projet de création de deux vestiaires de foot pour la pratique du foot féminin et la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment, tel que déjà évoqué lors du précédent conseil municipal.

La commune est accompagnée par le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage Foncier Economie Développement Durable et l'architecte maître d'œuvre Leplanquais Architecte.

M. Joubin présente quelques visuels (vues du bâtiment et plan intérieur) pour expliquer comment le bâtiment devrait être agencé.

Le projet est en phase Avant-projet sommaire (APS) et présente un budget prévisionnel global de travaux, pose des panneaux photovoltaïques et aléas inclus, de 325 000 € HT.

A cela s'ajoutent les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de suivi de chantier (71 700 € HT). Soit une opération totale prévisionnelle à 396 700 € HT, soit 476 040 € TTC.

Le calendrier de réalisation de l'opération est le suivant : avant-projet définitif en septembre 2024, consultation des entreprises en novembre-décembre, lancement du chantier début 2025. Livraison de l'équipement fin 2025.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Des subventions sont sollicitées pour cofinancer le projet auprès du Département via une demande au titre du Contrat de territoire et auprès de l'Etat (DETR/DSIL).

La Ligue de Football sera également sollicitée ainsi que d'autres co-financements.

Le plan de financement de l'opération se présente à ce jour comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montants HT	Nature	Montant en €
Architecte - maîtrise d'œuvre	26 900 €	Subvention DETR/DSIL (30%)	119 010 €
Relevé géomètre	1 500 €	Subvention CD14 (Contrat de territoire) (40%)	158 680 €
Etude géotechnique	7 000 €	Ligue de foot (5%)	20 000 €
Mission SPS Sécurité chantier+Bureau de contrôle	6 300 €		
Assistance à maîtrise d'ouvrage +frais divers (annonce marché...)	30 000 €		
Travaux	288 000 €		
Panneaux photovoltaïques	37 000 €	Autofinancement commune HT (25%)	99 010 €
TOTAL HT	396 700 €	TOTAL HT	396 700 €
TVA 20%	79 340 €	Autofinancement commune TVA	79 340 €
TOTAL TTC	476 040 €	TOTAL TTC	476 040 €

OUVERTURE D'UNE AP/CP POUR LE PROJET

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, indique que le projet de création de vestiaires pour la pratique du foot féminin et la pose de panneaux photovoltaïques nécessite, comme les précédents projets abordés, une programmation pluriannuelle de financement en recettes et en dépenses (2024-2025).

Il est donc proposé d'ouvrir une Autorisation de programme (AP) pour 476 040 € TTC et de définir les crédits de paiement (CP) sur deux ans : 2024 et 2025.

L'AP définit la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elle est valable sans limitation de durée et révisable par délibération. Les CP correspondent quant à eux à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant un exercice donné, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante.

Les CP sont prévisionnels et actualisables au moment du vote du budget à chaque exercice ou par décision budgétaire modificative. Les CP non utilisés une année sont repris l'année suivante par délibération du conseil municipal.

L'AP/CP pour le projet de création des vestiaires et la pose de panneaux photovoltaïques se présente comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025 prévisionnels
2024-02	Vestiaires foot féminin + panneaux photovoltaïques	476 040 €	74 088 € (BP 2024)	401 952 €

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 26 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 25 voix pour et 1 voix contre :

- D'ouvrir une autorisation de programme et des crédits de paiement tels que sus-mentionnés pour l'opération de création de vestiaires pour la pratique du foot féminin et la pose de panneaux photovoltaïques ;
- D'autoriser Madame la Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondant aux CP 2024 tels qu'indiqués ;
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Calvados au titre de la DETR/DSIL 2024 de 119 010 € soit 30% environ du montant estimatif HT total du projet ;
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Calvados, au titre du Contrat de territoire 2022-2026, de 158 680 € soit 40% du montant estimatif HT total du projet ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,


Nathalie DONATIN



Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20240408-13-04-2024-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024